

Foire Aux Questions (FAQ)

AAC n°2025-ARS-CD29-133533 portant création de places en Etablissement d'Accueil Médicalisé par extension non importante de capacité et de transformation de places dans le département du Finistère

L'objet de la FAQ est de répondre aux questions relatives aux appels à projets posées par les établissements et les services, les porteurs de projets, les unions et fédérations.

Les réponses apportées par l'ARS de Bretagne sont ainsi diffusées largement à tous.

A ce titre, des précisions complémentaires peuvent être demandées jusqu'au 16 novembre 2025 par messagerie à l'adresse suivante :

ars-bretagne-autonomie@ars.sante.fr

Les réponses seront communiquées sur le site internet suivant :

<http://www.bretagne.ars.sante.fr>

Question 1 :

- Pouvez-vous nous préciser le montant du prix de journée départemental moyen ?

Réponse de l'ARS Bretagne :

- Les budgets présentés seront analysés au regard de la nature des projets portés par les candidats (résorption des inadéquations par transformations de places de FV ; intégration des incidences budgétaires en lien avec les adaptations architecturales nécessaires à ces transformations ; extensions capacitaires d'EAM existants...). Les prix de journée moyens en Finistère (hors Ségur) sont compris, en 2025, entre 156 € et 165 €